

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 23

Séance du : 7 octobre 2025

Objet : Affouage 2025-2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXX

Pour l'année 2025-2026, l'affouage sera essentiellement composé de chablis et de houppiers.  
Le prix du lot d'affouage était fixé jusqu'alors à 65 €.

M. le Maire propose de maintenir ce tarif pour la période 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de l'affouage pour l'année 2025-2026 à 65 € (soixante-cinq) le lot.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA